



**ASSEMBLEA DI CORSICA**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**DELIBERATION N° 20/187 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE  
APPROUVANT L'ACQUISITION DE BOITIERS DE CONNEXION AUX RESEAUX  
INTERNET ET DES ABONNEMENTS AFFERENTS AU PROFIT DES ETUDIANTS  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE CORSE EN SITUATION DE PRECARITE  
NUMERIQUE**

**CHÌ APPROVA L'ACQUISTU DI SCATULINI DI CUNNISSIONI A I RETI INTERNET  
E DI L'ABBUNAMENTI LIGATI A PRUFITTU DI I STUDIANTI DI L'INSIGNAMENTU  
SUPERIORI IN SITUAZIONI DI PRICARITA NUMERICA**

---

**REUNION DU 17 DÉCEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le dix sept décembre, la commission permanente, convoquée le 7 décembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, François ORLANDI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI  
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE  
Mme Nadine NIVAGGIONI à M. Hyacinthe VANNI  
M. Jean-Guy TALAMONI à Mme Rosa PROSPERI

**ETAIENT ABSENTS : MM.**

Romain COLONNA, Petr'Antone TOMASI

**LA COMMISSION PERMANENTE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,

**VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,
- VU** la délibération n° 20/127 AC de l'Assemblée de Corse du 24 septembre 2020 approuvant la prorogation de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 20/171 AC de l'Assemblée de Corse du 6 novembre 2020 adoptant le budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,
- VU** la délibération n° 20/001 CP de la Commission Permanente du 6 mai 2020 décidant du régime dérogatoire d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

**CONSIDERANT** que face à l'ampleur de cette crise sanitaire il en va de la responsabilité de la Collectivité de Corse d'assurer l'environnement numérique nécessaire à la continuité pédagogique,

**SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

**APRES** avoir accepté à la majorité de délibérer sur ce rapport selon la procédure d'urgence dans des délais abrégés (10 voix POUR : les représentants des groupes « Femu a Corsica » (3), « Corsica Libera » (3), « Partitu di a Nazione Corsa » (2), « Andà per Dumane » (1) et « La Corse dans la République » (1) ; 2 voix CONTRE : les représentants du groupe « Per l'Avvene »),

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

**Ont voté POUR (12) : Mmes et MM.**

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Hyacinthe VANNI

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le présent rapport « Acquisition de boîtiers de connexion aux réseaux Internet et des abonnements afférents au profit des étudiants de l'enseignement supérieur de Corse en situation de précarité numérique ».

**ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** l'affectation de **8 000 €** au dispositif Covid19 - connexion Internet pour les étudiants – acquisition de boîtiers de connexion au titre de l'investissement du programme « 4129 Equipement Général et Scientifique 2<sup>nd</sup> degré » Investissement de la Compétence 412 « Enseignement Secondaire » du Budget Supplémentaire 2020.

**ARTICLE 3 :**

**APPROUVE** l'affectation de **42 000 €** au dispositif Covid19 - connexion Internet pour les étudiants – abonnement aux réseaux Internet au titre de l'investissement du programme « 4129 Equipement Général et Scientifique 2<sup>nd</sup> degré » Fonctionnement de la Compétence 412 « Enseignement Secondaire » du Budget Supplémentaire 2020.

**ARTICLE 4 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer les différentes pièces réglementaires relatives à la mise en œuvre de l'« Acquisition de boîtiers de connexion aux réseaux Internet et des abonnements afférents au profit des étudiants de l'enseignement supérieur de Corse en situation de précarité numérique ».

**ARTICLE 5 :**

**DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BS 2020

PROGRAMME : 4129 Equipement Général et Scientifique 2<sup>nd</sup> Degré Investissement

**MONTANT DISPONIBLE : 499 500 €**

Dispositif Covid19 – Connexion Internet pour les étudiants  
Acquisition de boîtiers de connexion

**MONTANT AFFECTE : 8 000 €**

**DISPONIBLE A NOUVEAU : 491 500 €**

PROGRAMME : 4129 Equipement Général et Scientifique 2<sup>nd</sup> Degré Fonctionnement

**MONTANT DISPONIBLE : 265 822,22 €**

Dispositif Covid19 – Connexion Internet pour les étudiants  
Abonnement aux réseaux internet

**MONTANT AFFECTE : 42 000 €**

**DISPONIBLE A NOUVEAU : 223 822,22 €**

**ARTICLE 6 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AJACCIO, le 17 décembre 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 17 DÉCEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ACQUISTU DI SCATULINI DI CUNNISSIONI A I RETI  
INTERNET E DI L'ABBUNAMENTI LIGATI A PRUFITTU DI  
I STUDIANTI DI L'INSEGNAMENTU SUPERIORI IN  
SITUAZIONI DI PRICARITA NUMERICA**

**ACQUISITION DE BOITIERS DE CONNEXION AUX  
RESEAUX INTERNET ET DES ABONNEMENTS  
AFFERENTS AU PROFIT DES ETUDIANTS DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE CORSE EN SITUATION  
DE PRECARITE NUMERIQUE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La crise sanitaire a fait apparaître dans tous les établissements d'enseignement de Corse la nécessité d'équipements numériques d'enseignement à distance pour assurer au mieux la continuité pédagogique.

Cela est bien évidemment le cas pour les étudiants de l'enseignement supérieur de Corse, accompagnés par l'Università di Corsica et la Collectivité de Corse.

Parce qu'il était essentiel de conserver un lien fort avec les étudiants et de maintenir les cours durant toute la période de fermeture, l'Università di Corsica a mis en place l'enseignement à distance.

La Collectivité de Corse, afin de lutter de façon active et ambitieuse contre la fracture numérique et permettre l'égal accès aux enseignements, a décidé d'accompagner les étudiants, leur permettant ainsi de suivre les cours et de ne pas être pénalisés dans la poursuite de leurs études.

Les outils d'enseignement à distance n'ont pas vocation à remplacer le présentiel, mais la crise actuelle nécessite le recours à de telles pratiques et des équipements de connexion internet sont de toute évidence devenus incontournables.

Aussi, la Collectivité a décidé de mettre à disposition des étudiants qui ne peuvent bénéficier de contrats d'abonnements personnels aux réseaux Internet, des boîtiers de connexion et les abonnements correspondants.

*A ce titre, le coût d'acquisition de boîtiers de connexion Internet et cartes SIM est estimé à 8 000 €. Le coût global de 4 mois d'abonnements à 50 GO est estimé à 42 000 €.*

Les crédits nécessaires au financement de ce dispositif sont inscrits au programme « 4129 Equipement général scientifique du 2nd degré » - Investissement et Fonctionnement du Budget Supplémentaire (BS) 2020.

***Je vous prie de bien vouloir en délibérer.***

**COLLECTIVITE DE CORSE****PROPOSITION D'AFFECTATION 2020 – PROGRAMME 4129**

POLITIQUE : L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION  
COMPETENCE : 412 : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE  
ORIGINE : B.S. 2020  
PROGRAMME : 4129 EQUIPEMENT GENERAL ET SCIENTIFIQUE  
2<sup>ND</sup> DEGRE  
SECTION : INVESTISSEMENT  
CHAPITRE : 902  
FONCTION : 22

<b>MONTANT DISPONIBLE :</b>		<b>499 500 €</b>
<b>MONTANTS à AFFECTER :</b>		
Acquisition de boîtiers de connexion aux réseaux Internet au profit des étudiants de l'enseignement supérieur de Corse en situation de précarité numérique	8 000 €	
<b>TOTAL</b>		<b>8 000 €</b>

<b>DISPONIBLE A NOUVEAU</b>	<b>491 500 €</b>
-----------------------------	------------------

PROGRAMME : 4129 EQUIPEMENT GENERAL ET SCIENTIFIQUE  
2<sup>ND</sup> DEGRE  
SECTION : FONCTIONNEMENT  
CHAPITRE : 932  
FONCTION : 22°

<b>MONTANT DISPONIBLE :</b>		<b>265 822,22 €</b>
<b>MONTANTS à AFFECTER :</b>		
Abonnements internet au profit des étudiants de l'enseignement supérieur de Corse en situation de précarité numérique	42 000 €	
<b>TOTAL</b>		<b>42 000 €</b>

<b>DISPONIBLE A NOUVEAU</b>	<b>223 822,22 €</b>
-----------------------------	---------------------

